

10 RUE FREDERIC MISTRAL - 26290 DONZÈRE
Téléphone : 04 75 49 70 30 - Fax : 04 75 51 55 38
E-mail : mairie@donzere.net

Occupation du domaine public Appel à candidatures

Installation de commerces ambulants de restauration de type « Food trucks »



GUINGUETTES DE LA PLACE 2026



1/ PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURES :

La commune de Donzère est heureuse d'annoncer l'organisation de ses Guinguettes de la place qui se tiendront tous les mercredis du **1er juillet au 26 août 2026** sur la Place du Champ de Mars avec un groupe musical différent à chaque manifestation.

Cet événement festif est l'occasion idéale pour les commerçants ambulants de type « Food Trucks » de proposer une offre diversifiée et de qualité, complétant celle des commerces sédentaires, et constitue également un élément d'attractivité et d'animation.

Ce présent appel à candidatures est ouvert aux commerçants ambulants immatriculés et pouvant en justifier. Nous invitons donc les candidats intéressés à participer à ce rassemblement de Food Trucks à soumettre leur candidature pour l'occupation du domaine public de la commune de Donzère.

Les candidatures seront examinées par une commission d'attribution composée d'Elus et d'Agents Communaux.

Les Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public qui en découleront seront valables sur toute la durée des Guinguettes 2026 (Arrêtés). Elles sont établies en application de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

2/ EMBLEMES ET CONDITIONS

- Les emplacements seront attribués en fonction des besoins de l'évènement et de l'ordre de réception des candidatures. Chaque affectation sera identifiée et répertoriée sur un plan.
- Les candidats seront tenus d'être présents aux dates prévues et de respecter les horaires des Guinguettes soit à partir de 17 h jusqu'à 23 h chaque mercredi.
- Les commerçants devront fournir leur propre équipement (rallonges électriques correspondant à la puissance nécessaire, matériel aux normes en vigueur) La ville assure la fourniture en électricité pour chaque emplacement (connexions électriques maximum 3500 W par prise).
- La commune de Donzère se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans avoir à justifier sa décision.

3/ TARIFICATION

L'attribution d'un emplacement sur le Domaine Public dans un but commercial ouvre droit à une redevance dont le tarif a été approuvé par le Conseil Municipal. Il s'élèvera à 5 € par manifestation. Tout paiement sera effectué uniquement après la commission d'attribution.

4/ CANDIDATURES

- Remplissez le formulaire d'inscription, joignez les documents demandés
- Transmettez le dossier complet par mail ou en mairie
- Joignez une description de vos produits ou menus ainsi que des photos représentatives. Attention, une non-conformité des produits vendus par rapport aux produits annoncés fera l'objet d'une sanction, voire d'une exclusion immédiate de l'évènement.
- Précisez vos besoins en termes d'électricité ou d'autres commodités spéciales, le cas échéant. Une mauvaise estimation des puissances nécessaires pour vos appareils sera supportée à vos dépens si cela nécessite que vos appareils restent débranchés.

Date limite de candidature : La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **21/04/2026**. Toute candidature reçue après cette date ne sera pas prise en considération. Les exposants retenus recevront une **confirmation d'inscription au plus tard le 07/05/2026**.

Nous sommes impatients de vous retrouver pour nos Guinguettes estivales. Si vous avez des questions ou besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse cellule.economique@donzere.net ou au 04 75 91 21 13.

